

## EXPORTATIONS DE FARINE

## Question n° 921—M. Laing:

Durant chaque année, depuis 1950, quels ont été a) la valeur, b) le nombre de barils de la farine (de toutes catégories) exportée du Canada?

**M. Nesbitt:** Pour la période allant de 1950 à 1961, les exportations de farine de blé (anciennes catégories 495 et 500, nouvelles catégories 62-65, 62-67 et 62-69) ont été les suivantes:

Année	Barils	Valeur
1950	10,095,002	\$ 93,838,590
1951	12,078,671	113,854,397
1952	13,246,269	116,054,531
1953	11,144,214	102,160,443
1954	10,074,061	88,029,251
1955	8,600,710	74,441,673
1956	8,582,515	71,549,019
1957	7,609,588	61,174,966
1958	8,789,397	69,398,340
1959	8,459,175	64,903,079
1960	8,048,709	62,238,940
1961	7,635,221	60,713,129

LIAISON À MICRO-ONDES POUR SYSTÈMES DE  
TÉLÉVISION À ANTENNES COLLECTIVES

## Question n° 923—M. Dubé:

L'établissement d'une liaison à micro-ondes, en un ou plusieurs bonds, destinées à desservir les systèmes de télévision à antennes collectives (CATV) est-il du ressort du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion? Sinon, le ministère des Transports a-t-il seul compétence dans ce domaine?

**L'hon. M. Halpenny:** La compétence du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ne s'étend pas à l'établissement d'une liaison micro-ondes à un ou plusieurs bonds devant desservir les réseaux de télévision à antenne collective (CATV). Ce domaine relève uniquement du ministère des Transports.

## APPROVISIONNEMENT EN VACCIN SABIN

## Question n° 930—M. Harley:

Considérant qu'on a remis en usage le vaccin Sabin et le faible risque que comporte l'usage du vaccin trivalent, le gouvernement offre-t-il le vaccin Sabin du type I et II en vue de la distribution et de l'utilisation normales?

**Mme Casselman:** Ce sont les ministères provinciaux de la Santé qui établissent les programmes précis pour l'utilisation du vaccin buvable, de type Sabin, à base de poliovirus vivants. Le gouvernement fédéral continue, aux termes de subvention nationales à la santé, de fournir de l'aide allant jusqu'à la moitié du coût de ces vaccins pour les programmes provinciaux d'immunisation.

APPELS DANS LE QUÉBEC RELATIFS À  
L'ASSURANCE-CHÔMAGE

## Question n° 931—M. Legaré:

1. Quels sont les noms des membres du Conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage à la Rivière-du-Loup?

2. Au cours des années 1959, 1960 et 1961, combien d'appels ont été entendus à chacun des bureaux suivants de la Commission: Rivière-du-Loup, Rimouski, Forestville, Baie-Comeau, Sept-Îles, Causapscal et Matane?

**M. Hales:** Voici les noms du Conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage à Rivière-du-Loup: Président: M. P.-E. Ouellet. Représentants des employeurs: M. L.-E. Marquis, M. M. Schmouh. Représentants des employés: M. Léo Desjardins, M. R. Gagnon.

2. Voici le nombre d'appels entendus par le Conseil arbitral à chacun des bureaux donnés:

	1959	1960	1961
Rivière-du-Loup	25	49	48
Causapscal	25	18	54
Forestville	12	9	13
Matane	8	27	44
Rimouski	35	32	52
Sept-Îles	28	29	33
Baie-Comeau	2	12	14
	135	176	258

Les chiffres relatifs à 1959 dans le tableau susmentionné, diffèrent de ceux donnés dans une réponse antérieure, car ce Conseil arbitral, au cours de cette année-là, a entendu treize appels qui émanaient d'autres bureaux, en vertu d'une entente temporaire.

## SERVICE AÉRIEN DANS LES PRAIRIES

## Question n° 932—M. Lamoureux:

1. Le gouvernement étudiera-t-il de nouveau la possibilité de continuer à verser des subventions au service aérien de la *Pacific Western Air Lines* dans les Prairies?

2. Cette société a-t-elle informé le gouvernement qu'elle ne pourrait pas continuer ce service si elle ne recevait pas de subventions?

3. Le gouvernement a-t-il demandé à Air-Canada d'assurer ce service? Dans le cas de l'affirmative, celle-ci a-t-elle accepté d'assurer ce service?

**M. McBain:** 1, 2 et 3. Il a été répondu à cette question dans la déclaration faite à la Chambre par le ministre des Transports le 27 novembre 1962.

## PRIME À L'ÉGARD DU PORC

## Question n° 933—M. Stewart:

1. A quelle date la prime sur la qualité du porc a-t-elle été réduite de \$3.00 à \$2.00?

2. Cette réduction résulte de quels changements à la ligne de conduite du gouvernement?

3. Le gouvernement se propose-t-il de rétablir la prime au taux antérieur?

4. De quelles méthodes se sert-on pour faire une distinction entre les catégories A, B, C et D; quand a-t-on établi ces méthodes et sont-elles encore jugées généralement satisfaisantes?